

**Mobilité en Allemagne des enseignants et formateurs  
impliqués dans les échanges de jeunes en formation professionnelle**

Echanges administrés par le **Secrétariat Franco-Allemand (SFA)**

Année scolaire 2017- 2018

**Note de service MEN 2017-115 du 6 juillet 2017 – BO n°25 du 13 juillet 2017**

**Synthèse**

Dans le cadre des échanges professionnels pour les élèves en formation professionnelle, des échanges individuels pour les professeurs ou les formateurs des établissements partenaires sont également possibles. Ils permettent de faciliter la rencontre et le travail conjoint. Les séjours en France et en Allemagne sont organisés à des périodes distinctes.

**Public concerné**

Ce volet du programme s'adresse aux enseignants ou aux formateurs disposant de connaissances suffisantes de la langue allemande, et exerçant dans :

- des lycées professionnels ;
- des lycées d'enseignement technologique ;
- des lycées dispensant des formations de techniciens supérieurs ;
- des centres de formation d'apprentis gérés par des EPLE ou des GIP académiques.

**Candidature**

Les enseignants et formateurs intéressés par ces échanges devront adresser leur candidature par courrier postal à l'adresse suivante :

Secrétariat franco-allemand pour les échanges en formation professionnelle  
Villa Europa, Kohlweg 7  
D-66123 Saarbrücken  
ou par courriel : [info@dfs-sfa.org](mailto:info@dfs-sfa.org)

**Durée et financement de l'échange**

Le séjour dans le pays partenaire est fixé à deux semaines.

L'enseignant ou le formateur participant à l'échange est remboursé des frais de voyage aller-retour sur la base du tarif SNCF 2de classe ; il perçoit une indemnité journalière forfaitaire de 46 €.

Les frais de déplacement et de séjour font l'objet d'une avance aux enseignants et formateurs concernés, égale aux deux tiers des frais encourus, le dernier tiers étant versé après l'échange sur présentation du billet de train. À cette fin, les intéressés adressent au SFA un état de frais prévisionnel comportant le montant des frais de transport, établi sur la base indiquée ci-dessus, accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal.